

regrette, mais le temps est écoulé. Débat. La parole est à l'honorable député de Spadina (M. Heap).

• (1540)

[Traduction]

M. Dan Heap (Spadina):

Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi déplorable, car le principe qui l'anime constitue en fait un manque de respect de la parole donnée aux provinces, aux gouvernements provinciaux, aux universités, aux établissements d'enseignement postsecondaire et aux jeunes Canadiens et il montre bien à quel point le gouvernement peut être odieusement hypocrite.

Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui ai prononcé ces paroles. Ce sont les paroles du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et ministre de la Justice. C'est dommage qu'il ne soit pas présent pour les répéter lui-même. Evidemment il m'est impossible d'utiliser un langage aussi savoureux que le fait le député, mais il reste que ce sont ses propres paroles. Il a prononcé ces paroles le 7 février 1984. Et je peux vous assurer, monsieur le Président, que le député de Saint-Jean-Ouest disait la vérité alors. Comme je ne suis ici que depuis quatre ans, je ne tiens pas à me quereller avec mes collègues sur la véracité de ses propos en d'autres occasions. Mais je peux vous assurer, monsieur le Président, que le 7 février 1984, les propos du député de Saint-Jean-Ouest étaient on ne peut plus vrais et qu'ils le sont toujours aujourd'hui. C'est pour cela que je regrette tant qu'il ne soit pas ici car nous pourrions savoir s'il se souvient encore de la vérité.

C'est une déplorable trahison tout comme le projet de loi C-12 était une déplorable trahison il y a deux ans. Certains porte-parole du gouvernement ont cherché à nous convaincre qu'il n'y avait pas diminution, mais augmentation des dépenses. Voici le titre abrégé de ce projet de loi: «Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé». Autrement dit, ce projet de loi modifie un accord conclu entre les gouvernements fédéral et provinciaux il y a presque 10 ans maintenant. C'est bel et bien une réduction et c'est ainsi que le collègue du député, dont j'ai parlé tout à l'heure, l'a qualifié.

• (1550)

Je voudrais aussi rappeler ce qu'a déclaré la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) au cours de ce même débat quand elle s'en est prise au gouvernement à propos d'une compression budgétaire. Elle s'attaquait alors à une mesure analogue à celle-ci, une mesure tendant à modifier la formule en vigueur. Cette formule visait à relever les contributions fédérales versées aux provinces dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire d'après le taux de la croissance économique.

Il y a deux ans, le gouvernement limitait les paiements supplémentaires qu'il aurait dû verser pour tenir compte de la montée du coût des services de santé et d'enseignement postsecondaire. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui siégeait alors dans l'opposition, a dit que, plus que toute autre chose, c'était une razzia fiscale dont le gouvernement se rendait coupable dans le projet de loi C-12. C'est le même genre de razzia fiscale que pratique le gouvernement dans le projet de loi à l'étude.

Quand des compressions ou une razzia fiscale n'en sont-elles pas? La réponse est, évidemment, qu'elles cessent de l'être

quand celui qui parle change de côté à la Chambre et ne siège plus du côté de l'opposition mais du côté du gouvernement. Le projet de loi prévoit en fait des réductions beaucoup plus graves que celles que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre de la Justice dénonçaient il y a deux ans.

Un député a posé une question, il y a une heure, mais il est parti sans attendre la réponse. Il y a deux ans, en dépit des protestations du parti de l'opposition officielle, qui forme aujourd'hui le gouvernement, le gouvernement libéral d'alors a réduit les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire de 911 millions, ou presque un milliard de dollars, sur cinq ans. La mesure à l'étude propose une réduction totale de 5.5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, qui est six fois plus forte et aussi désastreuse que les compressions que le ministre de la Justice et la ministre de l'Emploi et de l'Immigration considéraient comme scandaleuses.

Les provinces et le gouvernement fédéral avaient convenu d'une formule selon laquelle les paiements au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé augmenteraient en proportion des coûts. Quand le gouvernement a décidé de réduire ces paiements de moins d'un milliard de dollars, l'opposition d'alors a dénoncé ces compressions. Le gouvernement, qui était dans l'opposition à cette époque, veut maintenant les réduire de six fois plus et pourtant, il prétend qu'il s'agit d'une augmentation.

Cette réduction fera beaucoup de tort aux jeunes et compromettra l'avenir des entreprises canadiennes et des établissements d'enseignement. Je peux citer des exemples pour une province, l'Ontario. Ces réductions toucheront trois établissements d'enseignement postsecondaire rattachés à la circonscription que je représente. Elles toucheront l'Université de Toronto ainsi que l'Université de York, et une bonne partie des étudiants et du personnel de ces universités habitent la circonscription de Spadina. Il en va de même du Ryerson Polytechnical Institute. D'ici cinq ans, le projet de loi que le gouvernement impose à la Chambre réduira de 2 milliards de dollars les ressources de l'Ontario dans le domaine de l'enseignement.

J'ai déjà parlé de la détérioration de l'enseignement à l'Université de Toronto. Il y a eu des réductions de personnel et de programmes essentiels. Les programmes sont réduits, que l'on considère essentiel ou non pour les étudiants d'apprendre les langues du Canada et du monde ou d'apprendre les mathématiques ou la programmation et les sciences informatiques.

Je voudrais parler de certaines observations que le premier ministre de l'Ontario a faites dernièrement. Il a signalé que ces réductions, qui se chiffreront à 2 milliards d'ici cinq ans, affaibliront notre pays dans les domaines où nous devons renforcer le plus notre position. D'après lui, une diminution des paiements de transfert à l'Ontario représentera d'ici la date d'échéance l'équivalent de 90,000 personnes hospitalisées ou de un million de consultants externes par an. Il a également présenté le problème sous un autre angle. Il a fait valoir que ces coupes privaient de financement 75,000 étudiants à plein temps d'établissements postsecondaires. Il a ajouté que le coût de l'assurance des hôpitaux était effectivement passé de 2 à 9 millions entre 1984 et 1985. C'est ce que cela coûte aux 110